



UNION SPORTIVE SAINTE-ANNE DE VERTOU

FOOTBALL
F.F.F. 509217

Licences Année 2009/2010

Nouvelles dispositions

La F.F.F. et la ligue nous imposent une nouvelle procédure pour le changement de club (ex : Mutation) et le renouvellement des licences pour la prochaine saison.

Un nouveau document intitulé «**demande de licence**» devient obligatoire et doit être scanné à la ligue par les secrétaires des clubs.

Celui-ci doit être entièrement rempli et dûment signé par le demandeur ou le représentant légal du joueur.

Cet imprimé informe le joueur des modalités de l'assurance souscrite par la ligue et des propositions d'assurance complémentaire.

La demande de votre licence sera effective et déclenchée par les secrétaires (sur le logiciel Foot Club) à la réception du document «demande de licence» et le paiement total ou partiel de votre cotisation.

ATTENTION

Les permanences des signatures commenceront la dernière quinzaine de Juin. Celles-ci seront consultables sur le site du club et par un affichage au foyer V et R Girard.

Les secrétaires ne sont que des bénévoles et nous vous demandons de respecter ces dates.

NB : N'oubliez pas d'apporter, lors de votre signature, une enveloppe 230*160 timbrée à votre adresse pour l'envoi de votre licence.

Christian MORICEAU et René TROALE

Siège : FOYER DES VERRERIES
Stade Vincent et Robert GIRARD

26, Rue de la MALADRIE
44120 VERTOU

☎ : 02 40 34 73 57
Fax : 02 51 71 03 71

secretariat@ussa-vertou.com

- Site internet : www.ussa-vertou.com